Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen

Herausgeber: Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere

Band: 40 (1967)

Heft: 9

Rubrik: Règlement du 2e Concours national par équipes des troupes de transmission

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Règlement du 2e Concours national par équipes des troupes de transmission

14/15 octobre 1967 à Bülach, Brugg, Uster et Zoug

Avant-propos du chef d'arme des troupes de transmission

L'excellent départ pris par les «Concours nationaux par équipes des troupes de transmission» l'an dernier était bien pour encourager l'organisation, sans tarder, du deuxième concours déjà en 1967.
Si lors du premier, on s'est borné à dessein à des travaux de détail au téléscripteur-radio, cette fois, tant le fil que la radio seront à l'honneur et pourront ainsi se mesurer à l'engagement du groupe.
Comme il n'y a cependant pas non plus pour les armes spéciales d'engagement possible sans la volonté aussi pour elles de combattre lorsque la situation l'exige, on se devait donc d'imposer, dans la recherche du champion d'armée des Troupes de transmission, la maîtrise, en plus, d'une série de disciplines essentiellement militaires, en tant qu'épreuve supplémentaire importante.
Reste, par contre, inchangé, le principe selon lequel il s'agit du travail collectif d'une équipe et que le concours-même constitue avant tout une compétition entre les unités de troupe représentées par leurs équipes respectives.
L'état-major du concours 1967 œuvre, en fait, déjà depuis le début de l'année avec beaucoup de soin, et diverses entreprises privées collaborent bénévolement pour venir à bout de travaux préparatoires considérables sur les quatre emplacements de concours. Ainsi le veulent et le méritent le zèle et le bon esprit constatés chez nos concurrents l'an dernier, et que je compte bien retrouver cette année.
Je leur souhaite d'ores et déjà, ainsi qu'à leurs supérieurs et à leurs camarades, aux nombreuses et bienveillantes autorités communales intéressées et à tous les hôtes qui nous honoreront de leur visite les 14 et 15 octobre prochains, une très cordiale bienvenue à ce deuxième concours.

Le chef d'arme des troupes de transmission

colonel divisionnaire Honegger

Direction du concours

Patronage: Colonel commandant de corps P. Hirschy, Chef de l'instruction
Présidence: Colonel divisionnaire E. Honegger, Chef d'arme des Troupes de transmission

Etat-major du concours

Chef: Colonel J. Bartholdi, chef S.trm. CA camp. 4

Règlement:
Lt. colonel H. Scheier, chef S.trm. div.méc. 11
Major J. Weder, cdt. gr.trm. 24
Major E. Plapp, cdt. gr.trm. 11

Appréciation et évaluation:
Major J. Meier, chef S.trm. a.i. div.camp. 6
Cap. M. Knecht, cdt. a.i. gr.trm. 6

Service d'arbitrage:
Major E. Schindler, cdt. gr.trm. 7
Major H. Keller, chef S.trm. br.fr. 6
Major R. Amstein, chef S.trm. br.fr. 7

Service des transmissions:
Colonel J. Goumaz, cdt. ER trm. 237
Cap. K. Obrist, of.tg.camp. EM CA camp. 4

Emplacements de concours:
Colonel EMG E. Brun, cdt. ER trm. 238

Publicité:
Colonel E. Lüthy, corps des of.ing.électr.
Colonel A. Henne, corps des of.ing.électr.

Tribunal arbitral:
Colonel J. Bartholdi
Colonel J. Goumaz
Lt.Colonel H. Scheier
Major J. Meier
Major E. Schindler

Participation

Sont autorisés à participer:

les équipes des unités des trp.trm.
composées d'hommes de la même unité

les équipes librement constituées
composées
d'hommes des divers EM et unités des trp.trm.
d'hommes des écoles de recrues
d'hommes des sections AFTT

les concurrents des disciplines militaires
Pour «la piste d'obstacles» et la «marche de 3 km» les concurrents et leurs remplaçants doivent être en possession d'un certificat d'entraînement portant l'appréciation «apte».

Disciplines du concours

Construction de lignes, motorisée

Il s'agit de la construction motorisée d'une ligne et de son repli dans un temps réduit et dans une exécution impeccable.
L'appréciation portera sur le travail de l'équipe.

Bases
Les règlements suivants servent de base pour l'organisation et l'engagement du groupe de construction, ainsi que pour l'exécution et l'appréciation de la construction de la ligne:
58.22 Der Bau feldmässiger Truppenleitungen; édition provisoire 1967
58.22/I Le raccordement des lignes de campagne au réseau civil; édition 1957
58.18 Prescriptions concernant l'attitude de la troupe en présence d'installations électriques; édition 1. 1. 66
61.3/I Vitesses maximums des véhicules automobiles et trains routiers munis de plaques de contrôle militaires;
édition 1. 1. 65

Composition et équipement du groupe de construction

Equipe dérouleuse:
1 sof. comme chef de groupe de construction
4 pi. ou app.
1 auto. ou app.auto. (cond. Unimog 1 t selon LS)

Equipe releveuse:
1 sof. ou app. ou pi. comme chef de l'équipe releveuse
3 pi. ou app.
1 auto. ou app.auto. (cond. Unimog 1 t selon LS)

Matériel:
Equipement selon règlement 58.22, édition provisoire 1967 en plus, par Unimog:
matériel pour la station initiale et terminale

Déroulement général du concours
Reprise du matériel technique
Construction motorisée d'une ligne au moyen du câble E sur une distance d'env. 10 km sur la carte. Les tracés ont été reconnus et sont de valeur égale.
Repli de la ligne après contrôle de sa qualité
Reddition du matériel technique

Epreuves de concours
Détermineront l'appréciation

la construction de ligne:
raccordement à la ligne aérienne d'un poteau téléphonique
installation d'une station initiale
construction au sol
construction aérienne
croisement d'obstacles
observation des mesures de sécurité et des prescriptions du service auto.
installation d'une station terminale
temps employé pour établir la liaison
contrôle de la qualité de la ligne par transmission d'un télégramme
temps employé pour la pose complète de la ligne
Disposition d'exécution:
la construction aérienne ne doit être adoptée que là où une signalisation spéciale l'indique ou lorsqu'elle s'impose en raison d'obstacles

le repli de la ligne:
croisement d'obstacles
observation des mesures de sécurité
temps employé

Station radio SE-222/m

Il s'agit du montage et de la mise en exploitation rapide de la station SE-222/m, ainsi que de prendre au plus tôt la liaison d'une façon parfaite et de transmettre des télégrammes dans des conditions et sur des distances diverses.
L'appréciation portera sur le travail de l'équipe.

Bases
Les règlements suivants servent de base pour l'organisation et l'engagement de l'équipe de station, ainsi que pour l'exécution et l'appréciation des disciplines radio:
58.6 Procédure de radiotéléphonie terrestre pour toutes les armes; édition provisoire, valable dès le 14. 2. 67
58.18 Prescription concernant l'attitude de la troupe en présence d'installations électriques; édition 1. 1. 66
58.20 Prescriptions de trafic pour le téléscripteur; édition 1960
58.22 Der Bau feldmässiger Truppenleitungen; édition provisoire 1967
58.124 Die Funkstation SE-222/m; édition provisoire 1965
58.134 Le téléscripteur-radio-crypto
Description et instructions de service; édition 1960
61.3/I Vitesses maximums des véhicules automobiles et trains routiers munis de plaques de contrôle militaires;
édition 1. 1. 65

Composition de l'équipe de station SE-222/m
1 sof. comme chef de station
6 pi. ou app., dont 2 instruits comme cond. (vhc. comb. VW) selon inscriptions dans le LS
ou:
1 sof. comme chef de station
1 sof. comme remplaçant du chef de station
5 pi. ou app., dont 2 instruits comme cond. (vhc. comb. VW) selon inscriptions dans le LS

Déroulement général du concours
Reprise du matériel.
Il sera donné connaissance des épreuves sur les places de concours; elles seront les mêmes pour tous les concurrents de la place.
Prise de liaison avec une station opposée à Bülach et transmission d'un télégramme depuis les trois places de concours de Brugg, Uster et Zoug.
Dislocation entre les trois emplacements de concours par un chemin imposé.
Le concours une fois terminé, dislocation à Bülach et reddition du matériel.

Epreuves de concours
Détermineront l'appréciation,

le montage de la station:
temps employé jusqu'à ce que la station soit prête à fonctionner
construction d'une antenne dipôle, resp. d'un mât autorayonnant
construction d'une ligne de télécommande d'env. 200 m resp. 50 m
retrait et mise en service des groupes électrogènes
câblage des appareils dans les véhicules télécommande et station en vue d'une commande à distance dans le véhicule resp. un bâtiment ou une tente,
ainsi que
le montage de la station pour la transmission de télégrammes en exploitation locale avec antenne-fouet (y compris le retrait et la mise en service des groupes électrogènes)

la transmission:
temps employé pour la mise en service de la station, prise de liaison et transmission d'un télégramme dans la langue maternelle de l'équipe de la station en F-1 (KFF) sur Syn-Krypto

Disciplines militaires

Généralités
Cette partie du concours comporte quatre disciplines, soit:
le tir en campagne
le lancement de grenades
la piste d'obstacles et
la marche de 3 km.
Chacune de ces disciplines comptera un concurrent des groupes de construction et des équipes de station SE-222. Un concurrent ne peut cependant se présenter qu'à une seule discipline. Les chefs de groupe de construction et les chefs de station SE-222 sont également autorisés à prendre le départ.

Tir en campagne (tampons auriculaires obligatoires)
6 cartouches, coup par coup sur cible norvégienne (15×30 cm), distance 120 m avec fusil d'assaut ou mousqueton d'or-

donnance sur bipied en position médiane resp. avec mousqueton appuyé
Temps imposé: 5 min.
L'appréciation portera sur les touchés

Lancement de grenades, jet de précision
4 jets sur but au sol, diamètre de l'entonnoir 3,5 m, distance 20 m
Jet en position debout d'un entonnoir avec parapet, hauteur du couvert 1,2 m
L'appréciation portera sur les touchés

Piste d'obstacles (certificat d'entraînement obligatoire)
11 obstacles sur un parcours de 160 m
Chaque obstacle imparfaitement passé doit faire l'objet d'un nouvel essai
L'appréciation portera sur le temps utilisé
Après trois essais manqués, l'obstacle sera contourné et le concurrent pénalisé

Marche de 3 km (certificat d'entraînement obligatoire)
Marche de 3 km sur chemins vicinaux sans déclivité importante; parcours balisé par fanions
L'appréciation portera sur le temps utilisé

Emplacements et horaire des concours

Groupes de construction de lignes
Les groupes en provenance de la Suisse orientale et du Nord entrent en caserne à Bülach, le 14 oct. 1967, 0830
conformément à l'ordre de marche

Les groupes en provenance du Tessin, de la Suisse centrale et occidentale entrent en caserne à Bülach, le 14 oct. 1967, 1300
conformément à l'ordre de marche
Distribution de subsistance possible dès 1200

Equipes des stations SE-222
Les équipes de la Suisse orientale
entrent à Uster, le 14 oct. 1967, 1015, conformément à l'ordre de marche

Les équipes de la Suisse centrale et du Tessin
entrent à Zoug, le 14 oct. 1967, 0945, conformément à l'ordre de marche

Les équipes de la Suisse occidentale et du Nord
entrent à Brugg, le 14 oct. 1967, 1115, conformément à l'ordre de marche

Disciplines militaires

Tir en campagne	15 oct. 1967, dès 0930*
Lancement de grenades	15 oct. 1967, dès 0900*
Piste d'obstacles	15 oct. 1967, dès 0800*
Marche de 3 km	15 oct. 1967, dès 0930*

* dans le cadre de la place d'armes Kloten-Bülach

Licenciement de tous les concurrents
le 15 oct. 1967, 1400, caserne de Bülach

Marche du service

Les chefs de groupes et de stations sont responsables
de la tenue irréprochable de leur équipe
de l'observation stricte des dispositions prises par l'état-major du concours et ses auxiliaires
du matériel touché
Le chef de l'état-major du concours dispose du pouvoir disciplinaire selon RS.

Tenue et équipement

Entrée en service et licenciement
Tenue de service (souliers de marche, casque, armes personnelles, cartouchières, capote ou manteau roulés, sac de montagne d'ordonnance ou havresac, plaquette d'identité, pas d'autres bagages admis)
Proclamation des résultats: sans casque, ni bagage

Pour le concours

Groupes de construction de lignes
Habits d'exercice verts, casque, armes personnelles, cartouchières, souliers de marche
En cas de mauvais temps, il serait distribué des toiles de tentes

Equipes de stations SE-222
Tenue de service avec casque
En cas de mauvais temps, il serait distribué des toiles de tentes

Tir en campagne
Habits d'exercice verts, casque, baïonnette, souliers hauts
Mousqueton ou fusil d'assaut, cartouchières
Tampons auriculaires

Lancement de grenades
Salopettes, casque, baïonnette, souliers hauts
Mousqueton ou fusil d'assaut, cartouchières

Piste d'obstacles
Salopettes, casque et baïonnette
Mousqueton de piste de combat, cartouchières
Souliers d'ordonnance ou souliers hauts équivalents (semelle double cloutée ou en caoutchouc). Contrôle obligatoire des chaussures civiles.

Marche de 3 km
Salopettes, ceinturon sans baïonnette
Mousqueton avec 2 cartouchières, sac à pain avec gourde
ou
Fusil d'assaut, sac à pain avec gourde autorisé mais pas obligatoire, courroie rembourrée supplémentaire permise
Souliers d'ordonnance ou souliers hauts équivalents (semelle double cloutée ou en caoutchouc). Contrôle obligatoire des chaussures civiles.

Les concurrents porteurs du pistolet peuvent toucher avant le concours les objets d'équipement suivants:
Ceinturon, cartouchières, baïonnette
Les concurrents équipés du fusil d'assaut touchent les cartouchières à titre de prêt.

Appréciation et évaluation

Dans les compétitions de 1967, l'action sûre et rapide des équipes engagées est de première importance.
Le temps utilisé pour un travail impeccable sera déterminant dans l'appréciation.
L'exécution réglementaire des travaux imposés est une condition primaire.

Le rang obtenu sera fonction du temps réalisé. Entendez: le temps des épreuves plus les pénalités pour infractions au règlement, moins les bonifications pour les touchés au tir et au lancement de grenades.

La conception du concours et les moyens à disposition pour évaluer garantissent une appréciation exacte du travail fourni dans toutes les disciplines.
Chronométrage à l'aide de montres OMEGA.
Evaluation électronique par Sperry-Rand, UNIVAC.

Il sera tenu compte des catégories Landwehr et Landsturm dans le calcul des temps pour:
la piste d'obstacles
la marche de 3 km,
comme aussi pour la «construction de lignes», si certains groupes ne comprenaient pas d'hommes en âge d'élite.

En cas de défectuosités techniques du matériel de concours, du matériel de réserve serait mis à disposition. Procéder selon les «Instructions aux chefs de groupes de concours» qui seront distribuées au rassemblement.

Des recours au Service arbitral contre des décisions d'arbitres sont possibles dans l'heure qui suit l'exécution d'une discipline sujette à contestation (construction de lignes ou SE-222 et disciplines militaires). Les décisions de ce dernier sont, en revanche, sans appel.

Distinctions

Les distinctions suivantes seront décernées:

Champion d'armée des troupes de transmission 1967
sera celle des deux meilleures équipes des unités des troupes de transmission aux disciplines techniques qui aura obtenu le meilleur résultat aux disciplines militaires.
Prix:
challenge des troupes de transmission «étendard pour fusil d'assaut»
assiette en étain pour chaque concurrent de l'équipe victorieuse

Le «Prix des unités des troupes de transmission»
ira aux trois meilleures équipes des unités des troupes de transmission.
Prix:

plaquette avec barrette

Groupes de construction:	Equipes des stations SE-222:
1er rang or	1er rang or
2e rang argent	2e rang argent
3e rang bronze	3e rang bronze

à chaque participant de l'équipe.

«Prix spécial pour équipes librement constituées»
Prix:

plaquette avec barrette or

Groupe de construction:	Equipe de station SE-222:
1er rang	1er rang

à chaque participant de l'équipe.

Le challenge du «Pionier»
sera décerné à la meilleure équipe AFTT, aux conditions du «Champion d'armée», selon règlement AFTT.

Une plaquette-souvenir en bronze sera remise à chaque concurrent.

Certification d'entraînement

Les concurrents de la «piste d'obstacles» et de la «marche de 3 km» doivent être en possession d'un certificat d'entraînement portant l'appréciation «apte», établi par le médecin de famille sur la base d'un examen médico-sportif.

Les commandants d'unité reçoivent donc, respectivement le Comité central AFTT à l'intention des sections AFTT participant aux concours:
4 jeux des formules «médico-sportives» 18.53 + 18.54 + 18.55
4 certificats d'entraînement (formule 30.46).
Des formules supplémentaires peuvent être demandées au Service des Troupes de transmission.

Les commandants d'unité et les sections AFTT transmettront un jeu des formules «médico-sportives» et un certificat d'entraînement au chef de groupe du concours, à l'intention des concurrents des disciplines «piste d'obstacles» et «marche de 3 km» et du remplaçant. Les concurrents et les remplaçants se rendront, eux, chez leur médecin de famille pour un examen médico-sportif encore avant le 25 août 1967 (dernier délai d'inscription), avec les formules reçues et leur livret de service. Les médecins consultés enverront ensuite la formule 18.55 «certificat et note d'honoraires» directement à l'Assurance militaire fédérale à Berne et remettront aux concurrents et remplaçants une formule 30.46 «Certificat d'entraînement», dûment remplie sous lettre A, ainsi qu'une formule 18.53 «Instructions du Service sanitaire pour les concours militaires par équipes». Les concurrents et les remplaçants renseigneront leur chef de groupe sur le résultat de l'examen médico-sportif.

Les concurrents et les remplaçants des disciplines «piste d'obstacles» et «marche de 3 km» se présenteront au concours munis de leur certificat d'entraînement. Avant que ne débute la compétition, le chef de groupe remplira le certificat d'entraînement à la rubrique «B. Training» et le concurrent ou son remplaçant à la rubrique «C. Condition».

Affaires administratives

Transport par chemin de fer
Mise sur pied par ordre de marche.

Livrets de service
Les livrets de service seront recueillis par groupe au rassemblement (groupes de construction) ou à l'arrivée (équipes des stations) à Bülach.
Le concours par équipes y sera inscrit comme service non soldé.

Logement et subsistance
Logement de fortune sur la place d'armes de Kloten-Bülach.
Pas de frais pour les concurrents.

Service sanitaire
par l'ER trm. 238.
Permis de conduire

Les conducteurs de véhicules du concours apporteront leur permis de conduire civil.